

Conseil d'administration du 7 juillet 2022  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 35  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de voix : 37  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2022-13  
**APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES  
PROFESSIONNELS DU PARC NATIONAL DE FORETS**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel le 20 juin 2022, s'est tenu le 7 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le projet de document unique d'évaluation des risques professionnels du Parc national de forêts, mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

**Article 1 :**


Après un vote favorable à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels du Parc national de forêts.  
Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) approuvé est annexé à la présente délibération.

**Article 2:**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

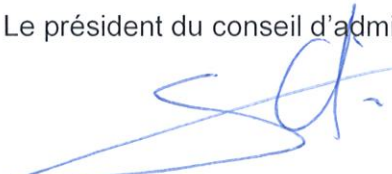
Fait à Arc-en-Barrois, le 7 juillet 2022.

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

# DOCUMENT UNIQUE

Unité de travail	Nbre de personnes concernées (1)
UT1 : personnel à dominante sédentaire	30
UT2 : personnel à dominante terrain	11

(1) personnel permanent + personnel temporaire (sujet à variation annuelle)

Niveaux de risque évalués				
G - Gravité (*)	1	2	3	4
F - Fréquence (**)	1	2	3	4
GxF = <b>Risque Brut</b>	1 à 4 faible à modéré		6 à 9 fort	12 à 16 très élevé
M - Maîtrise (***)	1	2	3	4




(\*) **Gravité** : 1 (bénin : blessure légère) / 2 (sérieux : accident sans arrêt de travail) / 3 (grave : accident avec arrêt ou maladie professionnelle) / 4 (très grave, voire mortel)

(\*\*) **Fréquence** : 1 (rare : 1 fois par semestre) / 2 (occasionnelle : 1 fois par trimestre) / 3 (fréquente : 1 fois par mois) / 4 (continue : 1 fois ou plus par semaine)

(\*\*\*) **Maîtrise** : 1 (bonne) / 2 (moyenne) / 3 (insuffisante) / 4 (non définie ; pas de moyens de prévention mis en place)

**Risque Résiduel** : un coefficient de pondération est appliqué au Risque Brut, en fonction du niveau de Maîtrise

Niveau de Maîtrise	coefficient
1	0,25
2	0,5
3	0,75
4	1

Risque Résiduel (RR)	de 0,25 à 4	acceptable	
	de 4,5 à 8	passable	
	> 8	insatisfaisant	

## Liste des familles de danger :

[Acoustique](#)  
[Agressions](#)  
[Armes](#)  
[Atmosphère](#)  
[Biologique](#)  
[Bureautique](#)  
[Chute](#)  
[CMR - Produits chimiques](#)  
[Coactivité](#)  
[Confinement](#)  
[Déplacements domicile-travail](#)  
[Déplacements travail/mission](#)  
[Eclairage](#)  
[Énergétique](#)  
[Environnement externe](#)  
[Équipements de travail](#)  
[Explosion - éclatement](#)  
[Hébergement](#)  
[Hygiène](#)  
[Hygiène alimentaire](#)  
[Incendie](#)  
[Instruments visuels](#)  
[Management, accueil des personnels](#)  
[Manutention](#)

Dans les tableaux, certains items, **en bleu et soulignés**, renvoient à des documents déposés sur le serveur. Cliquer sur l'intitulé.

[Missions d'accompagnement et d'accueil du public](#)  
[Missions de police, enquêtes, contrôles](#)  
[Missions techniques de terrain](#)  
[Rayonnements](#)  
[Risques psychosociaux](#)  
[Structure des bâtiments](#)  
[Travail isolé](#)

# ACCOUSTIQUE

Le bruit devient gênant, voire dangereux, au-delà d'un certain seuil, exprimé en décibels. Plus l'intensité du bruit et la durée d'exposition augmentent, plus le risque augmente. Si l'exposition à des niveaux de bruit très élevés se prolonge au fil des ans, cela peut conduire à la surdité, un phénomène irréversible.

Même à des niveaux plus faibles, le bruit peut avoir des conséquences sur la santé (fatigue, stress, troubles de l'attention...) et être à l'origine d'accidents.

Symptômes annonciateurs d'un début d'atteinte auditive : bourdonnements, sifflements d'oreille, baisse temporaire de l'audition, baisse permanente (en intensité, tonalité ou fréquence).

Stades de la surdité :

•surdité légère : la personne ne se rend pas compte de sa perte auditive car les fréquences de la parole sont peu touchées

•surdité moyenne : les fréquences aiguës sont touchées, la personne devient « dure d'oreille » et ne comprend plus distinctement les conversations, perd la perception de certains sons (chants d'oiseaux par exemple)

•surdité profonde et irréversible : le sujet n'entend plus, ou très peu, ce qui se dit

## 1/ Ambiance machine

Risques acoustiques liés à des machines telles que tronçonneuse, ...

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	3	1	3

Maîtrise	
UT1	
UT2	2

Risque résiduel


Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information et notes de service	SG				
Acquisition de casques anti-bruit	SG			FAIT	vérification régulière
Acquisition de bouchons d'oreilles	SG			FAIT	
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

## 2/ Niveaux sonores

Risques liés à des ambiances de travail génératrices de stress, de difficultés de communication (bureaux ouverts, chantiers...)

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	2	2	4

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Evaluation du volume sonore dans les bureaux et openspace	SG	importante	01/09/2022		
Mise à disposition des EPI, acquisition de casques anti-bruit	SG	Equipement à mettre en place	01/09/2022		
Equipement des bureaux	SG	importante	01/09/2022		
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

# AGRESSIONS

Les violences à l'encontre d'un agent sur son lieu de travail sont le plus souvent commises par des individus extérieurs à l'établissement. Le risque est plus marqué pour toutes les fonctions en contact avec le public et pour les fonctions symbolisant une institution et l'autorité publique (avec ou sans port de l'uniforme), et donc de fait pour les missions de police.

Des violences physiques ou psychiques peuvent également être perpétrées par un collègue ou un supérieur hiérarchique ; elles peuvent être ponctuelles ou répétées (de type harcèlement).

-- > voir [Risques psychosociaux]

Elles représentent un risque non négligeable sur le bien-être, la santé ou la sécurité des personnels concernés.

Elles peuvent prendre diverses formes :

▫ violences verbales ou physiques

▫ violences dites de prédation (cambriolages, vols, rackets)

▫ actes de destruction ou de dégradation, dirigés non sur des personnes mais sur l'institution qu'ils représentent ou sur des biens matériels. Les personnels confrontés à ces actes de vandalisme peuvent alors se sentir attaqués dans leur travail et leur identité professionnelle, voire personnelle.

Des mesures doivent être prises à deux niveaux :

▫ mesures pour éviter que de tels agissements ne surviennent

▫ mesures à mettre en place en cas d'événement violent ou d'agression

La nature et la gravité des lésions physiologiques peuvent être très variables en fonction des caractéristiques des agressions :

▫ lésions légères : blessures superficielles, coups et traumatismes légers (hématomes, griffures, morsures...)

▫ lésions graves : traumatismes et blessures graves nécessitant une intervention chirurgicale ou entraînant un risque vital pour la victime

▫ mort

Outre ces lésions, les agressions verbales ou physiques peuvent avoir d'autres effets négatifs sur la santé :

▫ réaction de peur

▫ troubles psychologiques : faible estime de soi, démotivation envers le travail, problèmes de concentration, etc.

▫ stress post-traumatique, troubles anxiodépressifs, etc.

## 1/ Agression verbale

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	3	9
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation à la gestion des conflits	SG	urgent	dès que possible		
Formation à la communication non-violente	SG	urgent	dès que possible		
Formation des agents Inspecteurs de l'Environnement à la pratique de l'interpellation et à la sécurité lors des interventions de police --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG / RH	urgent	oct-22		
Mentionner toutes les agressions dans le registre SST et remplir si besoin la fiche spécifique	SG / CSA				
Evaluation annuelle du nombre d'agressions	SG / CSA				

## 2/ Agression physique

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation à la gestion des conflits	SG	dès que possible			
Formation à la communication non-violente	SG	dès que possible			
Formation des agents Inspecteurs de l'Environnement à la pratique de l'interpellation et à la sécurité lors des interventions de police --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG / RH	dès que possible			
Note de procédure "agression"	CP / CSA	dès que possible			
Mentionner toutes les agressions dans le registre SST et remplir si besoin la fiche spécifique	SG / CSA				
Evaluation annuelle du nombre d'agressions	SG / CSA				

### 3/ Attaque d'animaux

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel




Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation attaque chiens	SG				

### 4/ Vol

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Fourniture de terminal de carte bancaire dans les bureaux d'accueil / vente	SG	En fonction de l'évolution de la boutique			





## 2/ Projecteurs hypodermiques

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	<u>Risque brut</u>
UT1			
UT2			

Maîtrise	
UT1	
UT2	

<u>Risque résiduel</u>

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat

## 3/ Casques de vision nocturne

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	<u>Risque brut</u>
UT1			
UT2			

Maîtrise	
UT1	
UT2	

<u>Risque résiduel</u>

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat

# ATMOSPHERE

Risques liés à des locaux ou des milieux confinés dont l'atmosphère par ses caractéristiques propres (comme la composition, l'hygrométrie, la température) peut avoir une atteinte sur la personne.

Les principaux polluants atmosphériques sont les suivants :

- ▣ particules ou poussières en suspension (PM) : issues de toutes les combustions liées aux activités industrielles, agricoles ou domestiques, ainsi qu'aux transports ; parmi ces particules on retrouve les poussières de bois générées par les silos à granulés (livraison, maintenance)
- ▣ dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) : issu de la combustion de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole, etc.) contenant du soufre.
- ▣ oxyde d'azote (NOx) : le NO est rejeté par les pots d'échappements des voitures, le NO<sub>2</sub> par la combustion d'énergies fossiles (chauffage, moteurs automobiles...)
- ▣ monoxyde de carbone (CO) : issu de combustions incomplètes (gaz, charbon, fioul, bois) dues à des chauffages mal réglés ou des gaz d'échappement des véhicules
- ▣ composés organiques volatils (COV) : issus de combustions incomplètes, de l'utilisation de solvants (peintures, colles), de produits de remplissage de réservoirs...
- ▣ ozone (O<sub>3</sub>) : produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires (NOx, CO et COV)
- ▣ ammoniac (NH<sub>3</sub>) : lié essentiellement aux activités agricoles (volatilisation lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage et épandage d'engrais minéraux)
- ▣ métaux lourds (plomb, mercure, arsenic, cadmium, nickel, cuivre) : proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères, mais aussi de l'industrie

Il existe 3 voies de contamination :

- ▣ la voie respiratoire : principale entrée pour les polluants de l'air
- ▣ la voie digestive : les polluants de l'air retombent dans l'eau, sur le sol ou les végétaux et contaminent les produits que l'on ingère (ex. : pesticides, métaux lourds)
- ▣ la voie cutanée : plus marginale (ex. : éléments toxiques contenus dans certains pesticides).

Ils provoquent de nombreux effets sur la santé qui peuvent être immédiats (après une exposition de courte durée) ou à long terme (après des expositions répétées ou continues tout au long de la vie) :

- ▣ irritations (muqueuses, yeux, poumons) avec toux, gêne respiratoire voire troubles asthmatiques
- ▣ diminution de la capacité respiratoire
- ▣ effets néfastes sur le système nerveux, les fonctions rénales et hépatiques
- ▣ nuisances olfactives
- ▣ certains sont considérés comme cancérogènes
- ▣ certains provoquent des intoxications à fortes teneurs entraînant maux de tête et vertiges, voire coma

## 1/ Composés organiques volatils

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Installations d'extracteurs d'air vicié	SG				
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les autres	Médecin SG RH				

## 2/ Locaux à pollution spécifique

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	2	1	2
UT2	2	4	8*

Maîtrise	
UT1	2
UT2	4

Risque résiduel



\* Mise en place en fonction des besoin d'un extracteur principalement dans la zone ATELIER (Agent : Laurent )

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Installations d'extracteurs d'air vicié	SG / AP	En cas de besoin / surveillance mise en place			
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les autres	Médecin SG RH				

## 3/ Température

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	2	2	4
UT2	2	3	6

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Mise à disposition de bouteilles d'eau en cas de fortes chaleurs					
Protections température extrême					
Horaires décalés pour agents de terrain					
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs					

#### 4/ Tabagisme passif

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	1	3
UT2	3	1	3

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Note de service "tabac et vapotage"	SG	A mettre en place			
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

# BIOLOGIQUE, bactériologique, mycologique, infectieux et autres dangers d'origine animale

Les agents biologiques sont pour la plupart inoffensifs pour l'homme mais certains peuvent être à l'origine de maladies. Ils sont classés en grandes catégories :

- ▣ bactéries : bacilles (tuberculose, listériose...) ou coques (staphylocoque doré, méningocoque...)
- ▣ champignons microscopiques : moisissures ou levures
- ▣ virus : grippe, rubéole, hépatite B ou C... --> confinement (cf. Coronavirus COVID-19)
- ▣ parasites : protozoaires (toxoplasmose, ornithose, leptospirose...) ou vers (échinococcose, tænia...)
- ▣ prions

D'une exposition à des agents biologiques, peuvent résulter 4 types de risques biologiques :

- ▣ risques infectieux : maladie de Lyme, leptospirose...
- ▣ risques allergiques : rhinites, asthmes, chenilles processionnaires ...
- ▣ risques toxiques : affections respiratoires, envenimation ophidienne, etc.
- ▣ risques cancérogènes

Les contaminations peuvent se faire :

- ▣ par voie respiratoire (inhalation) : (rhume, grippe, tuberculose...), par ex. gouttelettes émises lors de la toux par une personne grippée, poussières contaminées par des fientes d'oiseaux, aérosols produits par l'utilisation de jets d'eau à haute pression sur des surfaces contaminées...
- ▣ par voie digestive (ingestion) : en mangeant des aliments contaminés (hépatite A, listéria...) ou en portant à sa bouche des mains ou des objets contaminés comme une cigarette (staphylocoques, salmonelle...)
- ▣ par voie cutanée (contact ou inoculation) : morsure, piqure, coupure, champignon, plaie qui s'infecte...

## 1/ Bactéries

Les bactéries sont très nombreuses et ont souvent été considérées comme des agents pathogènes et agressifs, responsables de maladies plus ou moins graves.

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	2	8
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Note de procédure et d'intervention	LDSV				
Informations sur les risques	Médecin de prévention				
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les autres	Médecin SG RH				

## 2/ Parasites

Organisme animal ou végétal qui se nourrit strictement aux dépens d'un organisme hôte d'une espèce différente, de façon permanente ou pendant une phase de son cycle vital.

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	3	4
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information aux agents	AP / médecin de prévention	URGENT			
Fourniture de pinces à tiques et de répulsifs	SG / RH	URGENT			
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les autres	Médecin SG RH				

## 3/ Virus

Un virus est un agent infectieux nécessitant un hôte, souvent une cellule, dont les constituants et le métabolisme déclenchent la réplication.

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Fourniture d'EPI ; masques, gants, gel hydroalcoolique, etc. en c					
Rédaction de consignes spécifiques en cas d'épidémie (Cf. COV					
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tou					

#### 4/ Zoonoses

Une **zoonose** est une maladie infectieuse qui est passée de l'animal à l'homme. Les agents pathogènes zoonotiques peuvent être d'origine bactérienne, virale ou parasitaire, ou peuvent impliquer des agents non conventionnels et se propager à l'homme par contact direct ou par les aliments, l'eau ou l'environnement.

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Rédaction de consignes spécifiques en cas de zootie	directrice / CP				
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

# BUREAUTIQUE

L'utilisation très répandue aujourd'hui des moyens de bureautique présente des risques sur la santé. En effet, le travail intensif sur écran peut contribuer à l'apparition de :

- fatigue visuelle : yeux secs, picotements, éblouissements, myopie temporaire, maux de tête (problèmes liés aux écrans et notamment à la lumière bleue)
- troubles musculosquelettiques, au niveau des muscles et tendons de la nuque, des épaules, des poignets, du dos : maux de dos ou de cervicales, douleurs au poignet, tendinite, ténosynovite, syndrome canalaire dont le plus connu, celui du canal carpien (compression et inflammation du nerf médian au niveau du poignet)
- stress (nouveau logiciel, lenteurs ou dysfonctionnement du matériel avec un travail sous pression, répétition des tâches) : contraction des muscles favorisant l'apparition des TMS ou d'autres pathologies -- > voir [Risques psychosociaux]

La prévention d'apparition de ces troubles passe par des mesures concernant :

- l'aménagement adéquat du poste : éviter un écran trop haut ou trop bas par rapport aux yeux (douleurs cervicales), une souris trop éloignée ou un appui continu du poignet pendant la frappe (risques de TMS), un siège mal réglé
- le choix du matériel (écran, fauteuil, table, souris, clavier, repose-pieds) qui peut s'avérer inadapté : souris trop petite ou trop grosse par rapport à la taille de la main par exemple
- l'organisation du travail (alternance de tâches, pauses courtes, diversité des tâches) pour éviter une posture trop statique pendant de longues heures et une fatigue visuelle

## 1/ Postures au travail

Risques liés aux postures de travail sur écran, position statique

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	3	9
UT2	2	3	6

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information sur l'ergonomie des matériels, des mobiliers et des postures	Médecin de prévention / CP	moyenne	sept-22		
Auditer les installations de bureautiques (postures, ergonomie)	Médecin de prévention / CP	moyenne	sept-22		
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les autres	Médecin SG RH				



## 2/ Poste d'accueil

Risques liés à la posture au poste d'accueil (banque d'accueil dans les maisons du Parc ou sur les points d'information)

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	2	3	6
UT2			

Maîtrise	
UT1	2
UT2	

Risque résiduel


Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les autres	Médecin SG RH				

# CHUTE

Un trébuchement, un heurt, une glissade ou toute autre perturbation du mouvement est un risque qui concerne une forte proportion des accidents professionnels avec arrêt de travail. Et qui peut impacter tous les agents, quelle que soit leur fonction.

Les principaux facteurs de chutes repérés sont les suivants :

- ▣ facteurs liés à l'environnement physique : dimensions et caractéristiques des locaux, espaces ou accès
- ▣ facteurs liés au matériel : gêne dans le mouvement
- ▣ facteurs liés à l'ambiance physique : éclairage, bruit, conditions météorologiques, ...
- ▣ facteurs liés à la tâche : charge de travail inadaptée, exigence de concentration ou de précision trop importante, urgence...
- ▣ facteurs liés à l'individu : santé, état physique général, préoccupation, stress, inexpérience...

## 1/ Plain-pied interne

Risques liés aux déplacements de plain pieds à l'intérieur des locaux : encombrement, escaliers, etc.

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	3	3	9

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Garder les espaces de circulation libres de tout obstacle	AP/SG	HAUTE	QUOTIDIENNEMENT		
Suivi annuel des accidents de travail	AP / CSA				

## 2/ Plain-pied externe

Risques liés aux déplacements de plain pieds en extérieur pour des pentes inférieures à 100%, soit 45°, et également pour des progressions en milieu aquatique,

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	3	12
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / CDS	HAUTE	dès que possible / demande volontaires		
Suivi annuel des accidents de travail	CP / CHSCT				

## 3/ Hauteur interne

Risques liés à l'accès en hauteur dans les locaux ou dans leur environnement proche

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	2	8

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Acquisition d'échelles, d'escabeaux ou de marche-pieds aux normes	SG	HAUTE	URGENT		
Note de procédure "échelle"	CP	HAUTE	URGENT		

#### 4/ Hauteur externe

Risques liés au franchissement d'obstacle ou pour des pentes supérieures à 100%, soit 45 °

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Note de procédure "échelle"	CP	HAUTE	URGENT		
Fourniture des EPI	SG	HAUTE	URGENT		
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG	HAUTE	URGENT		

# CMR, PRODUITS CHIMIQUES

Certains agents chimiques ont, à moyen ou long terme, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction qui ont été exposés :

- **cancérigène** : substance, mélange ou procédé pouvant provoquer l'apparition d'un cancer ou en augmenter la fréquence. La majorité, des produits chimiques (amiante, poussières de bois, benzène...) mais les rayonnements ionisants sont classés cancérigènes
- **mutagène ou génotoxique** : produit chimique qui induit des altérations de la structure ou du nombre des chromosomes. Les chromosomes sont les éléments du noyau de la cellule qui portent l'ADN. L'effet mutagène (ou atteinte de l'ADN) peut entraîner le développement du cancer
- **toxique pour la reproduction ou reprotoxique** : produit chimique (plomb, mercure, pesticides...) qui agit sur le développement du cancer

Le développement de l'enfant à naître (avortement spontané, malformations congénitales) peut être affecté par l'exposition de la femme, ou altérer le développement de l'enfant à naître (avortement spontané, malformations congénitales). Les plus répandus sont des halogénés chlorés (solvants) et des pesticides.

De nombreux secteurs d'activité sont concernés par l'exposition aux produits CMR. Dans certains secteurs peuvent présenter des risques particuliers :

- le secteur du bâtiment et des travaux publics
- l'industrie du bois,
- l'agriculture,
- les services (maintenance, nettoyage, etc.)

Chaque fois qu'un produit chimique est utilisé, il faut avant tout chercher à supprimer ou substituer les produits CMR ou les procédés qui les génèrent. Les produits CMR sont dangereux pour la santé humaine comme tous les produits chimiques : par les voies respiratoires, la bouche ou la peau. Toute exposition à un produit CMR est dangereuse pour la santé : en effet, certains de ces produits, même avec de très faibles niveaux d'exposition, ont des effets cancérigènes. De plus, ces produits ont des effets plus ou moins impactant sur l'environnement.

**SANS OBJET A LA DATE DE CREATION DU DOCUMENT UNIQUE**

Le terme CMR est issu de la réglementation sur la prévention des risques chimiques. Il est également utilisé pour désigner certains procédés industriels qui ont des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) chez les professionnels qui ont été exposés.

## 1/ Gestion des déchets

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2			

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Organisation de la collecte des déchets	SG				
Evacuation des déchets en déchetterie	SG				

## 2/ Utilisation de produits et substances dangereux

stockage, manutention, moyens de protection

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2			

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Favoriser l'emploi de produits moins dangereux	SG / CHSCT				
Rédiger et tenir à disposition les fiches de sécurité / produit	SG / agent entretien				
Améliorer le stockage des produits dangereux	ASP / CDS				
Fournir les EPI adaptés	SG				

# COACTIVITE

La coactivité désigne la présence simultanée de personnels de plusieurs entreprises ou services sur un même lieu de travail.

Les risques sont liés à deux facteurs :

• la méconnaissance par l'une des structures des risques professionnels

• la méconnaissance des risques liés à l'activité conjointe de plusieurs entreprises

Il peut donc y avoir risque d'interférence avec risque d'accident

Il peut y avoir une surcharge de travail, de fatigue, de tension et de stress pour des agents dans la mesure où ils se trouvent dans des situations/contextes de travail où ils sont confrontés à des situations, ni les mesures de prévention à adopter, ni les

responsabilités des interlocuteurs à qui ils ont à faire

Dans certains cas, il y a également coactivité avec le public : travaux sur sentier, en refuge, etc.

**SANS OBJET A LA DATE DE CREATION DU DOCUMENT UNIQUE**

## 1/ Chantiers fermés

Construction et réhabilitation

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3		0
UT2	3		0

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Rédaction de documents	secteur / mission technique				

## 2/ Chantiers ouverts

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3		0
UT2	3		0

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Visualisation du balisage des chantiers ouvriers	SG / agent entretien				
Mise en place de plans de prévention	Mission technique				

### 3/ Interventions des entreprises extérieures

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3		0
UT2	3		0

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Mise en place de plans de prévention	Mission technique				
Noter les problèmes sur cahier SST	secteur / mission technique				
Cadrer les modalités en amont dans le cadre de tournage de films	pôle V.C. / secteur				

### 4/ Maintenance interne

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3		0
UT2	3		0

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Entretien régulier des contrats de maintenance	Mission technique				
Noter les problèmes sur cahier SST	secteur / mission technique				



# CONFINEMENT

Différentes situations dites de risques majeurs peuvent conduire en France à des mesures de confinement ou de mise à l'abri :

▫ des risques naturels, phénomènes naturels violents voire extrêmes, qui ont pour origine la météo, le climat ou bien encore la géologie : avalanches, canicules, cyclones, éruptions volcaniques, feux de forêts, grands froids, inondations, mouvements de terrain, séismes, tempêtes et tsunamis.

▫ des risques sanitaires, qui peuvent menacer la santé publique et soumettre la population à des mesures drastiques, telle que la quarantaine : épizooties et pandémies grippales.

-- > confinement (cf. Coronavirus COVID-19)

▫ des risques technologiques, liés aux manipulations, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et/ou l'environnement : accidents industriels, accidents nucléaires, risques miniers, ruptures de barrage et transports de matière dangereuse.

▫ des menaces majeures, dangers d'origine intentionnelle et malveillante qui visent la sécurité de la population, l'intégrité des institutions ou les activités économiques et sociales : menaces terroristes.

La mise à l'abri consiste à rassembler des personnels dans un bâtiment pour les protéger d'un évènement extérieur.

Le confinement consiste à rassembler des personnels dans un bâtiment en les protégeant de l'atmosphère extérieure (fermeture des fenêtres, portes et orifices volontaires, et extinction des systèmes de chauffage, de ventilation, et de climatisation). Le confinement a une durée limitée (en général au maximum 2 heures), sachant que cette durée est souvent suffisante pour organiser l'évacuation des personnes ou mettre fin à des fuites de gaz toxique. 1m<sup>2</sup> par personne est théoriquement suffisant. Confinement possible à domicile, avec Plan de Continuité des Activités -- > confinement (cf. Coronavirus COVID-19)

La quarantaine consiste à rassembler des personnels dans un bâtiment pour les empêcher d'avoir des contacts avec d'autres, et limiter ainsi la contagion.

Les risques pour les personnels sont :

▫ pour le confinement : l'étanchéité du local à la pénétration du gaz polluant, le maintien de teneurs en oxygène et en dioxyde de carbone garantissant un air respirable, l'augmentation de température en fonction du nombre de personnes à protéger. Mais aussi l'anxiété, le sentiment d'isolement, la rupture sociale ou professionnelle.

▫ pour tous les dispositifs : le stress et le sentiment de claustrophobie

## 1/ Eclairage de secours

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	1	3
UT2	3	1	3

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Contrôle régulier des éclairages de secours	AP/SG	HAUTE			

### 3/ Emanations toxiques

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3		0
UT2	3		0

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Suivi et respect des consignes des services de secours	secteurs				

### 4/ Epidémie

Confinement longue durée

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4		0
UT2	4		0

Maîtrise	
UT1	
UT2	

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Rédaction d'un Plan de Continuité des Activités					
Procédure télétravail "de crise" (en lien avec épidémie COVID)					

# DEPLACEMENT trajet domicile-travail

Tous les déplacements, que ce à pied, à vélo, à bord d'un véhicule motorisé, ou par tout autre moyen de transport, exposent l'agent à des risques : collisions, accidents de la route, heurt, glissade, entorse, etc.

Le trajet entre le lieu de travail et le domicile est une source de risques plus grande que celle des déplacements effectués dans le cadre professionnel, du fait :

- ▣ de la dimension de routine qui s'installe, les agents ayant tendance à prendre des libertés avec la sécurité sur leur trajet
- ▣ de la plus grande fréquence de ses trajets
- ▣ que la moitié des trajets se font en fin de journée donc dans un état de fatigue supérieure ou de pensées vagabondes...

## 1/ Vélo, moto, voiture

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Suivi des accidents de service (trajet)	SG / AP				

## 2/ Piéton

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	2	8
UT2	4	2	8

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Suivi des accidents de service (trajet)	SG / AP				

# DEPLACEMENT travail / mission

Tous les déplacements, que ce soit à pied, à vélo, à bord d'un véhicule motorisé, ou par tout autre moyen de transport, exposent l'agent à des risques dépendant du moyen de locomotion utilisé, de la nature du déplacement, de l'environnement dans lequel il est effectué, ainsi que des capacités propres à l'agent selon les cas.

## ▣ Accident de la circulation

### En voiture

De nombreux agents sont amenés à conduire un véhicule de service, ou moins fréquemment un véhicule de location, dans le cadre de leur travail pour rejoindre un lieu de réunion, se rendre sur le terrain, parcourir leur territoire d'intervention, partir en stage de formation, etc.

Les accidents routiers du travail représentent aujourd'hui environ 3 % des accidents du travail (toutes causes confondues) et plus de 20 % de l'ensemble des accidents mortels de travail (pour le régime général de la Sécurité Sociale – données 2018). Au-delà des risques de dommages corporels en cas d'accident de la route (dommages qui peuvent être gravement invalidants, voire létaux) le conducteur est exposé en permanence à des risques physiques, posturaux, et psychiques.

Les risques peuvent être liés :

- à un défaut d'entretien des véhicules ou à une avarie imprévisible
- à de mauvaises conditions météorologiques ponctuelles
- à l'absence de maîtrise de la conduite sur route glissante
- à une erreur de conduite ou à une déficience de l'agent, ou encore celles du conducteur d'un autre véhicule

De plus, les conducteurs sont exposés à des risques d'accidents supplémentaires pour satisfaire des exigences professionnelles :

- rester joignable (téléphone au volant)
- être ponctuel (non-respect des limites de vitesse, prise excessive de risques)
- retour tardif de mission (réunion en soirée, journée de travail rallongée ou décalée vers le soir)
- nécessité de dépasser les horaires journaliers habituels avec fatigue accrue, vigilance en baisse

Ainsi, les risques dépendent en grande partie :

- de l'organisation (du travail, des déplacements...)
- des moyens (type de véhicules, entretien, équipement du véhicule)
- de la formation, de la sensibilisation aux risques des personnels, du respect de la réglementation routière et des notes de service afférentes

### En utilisant les transports en commun, ou collectifs et transports publics

L'utilisation de transport en commun est encouragée par l'établissement. Cela concerne en général des trajets pour se rendre en stage de formation, en réunion décentralisée, en visite sur d'autres espaces protégés. Outre le bénéfice environnemental, la sécurité se trouve renforcée, statistiquement, et l'agent fatigué sera soulagé d'éventuelles déficiences lors des trajets. La maîtrise des risques échappe à l'agent, en grande partie.

Dans ces catégories on peut ranger : train, bus, avion (rarement), navigation, métro / taxi.

### À vélo

Des VTT de service, à assistance électrique, équipent certains secteurs. Les agents qui les utilisent peuvent être amenés à emprunter les routes et voies ouvertes à la circulation.

Le respect du code de la route, une attention renforcée, un bon entretien du vélo, le port de moyens de protection et de signalisation limiteront les risques encourus.

### À pied

On peut se rendre à pied, depuis son lieu de travail sur un autre lieu de travail peu éloigné, et être victime d'un accident de la circulation. Là encore, la vigilance reste de mise, notamment lorsqu'il faut traverser une voie où circulent des véhicules à moteur.

## ▣ Déplacements sur le terrain

### À pied

C'est le moyen de déplacement privilégié des agents de terrain, le cas le plus fréquent. Les agents des secteurs, de la mission technique, les chargés de mission se déplacent très régulièrement, voire quotidiennement, à pied, sur un terrain non sécurisé et accidenté. Cela peut être sur sentier ou hors sentier, en toute période et sous toutes conditions météorologiques. De plus, ces déplacements peuvent être impactés par des contraintes supplémentaires : port de charge (donc le sac à dos), horaires obligés, vigilance perturbée (soucis professionnels, observation du milieu naturel ou de l'agissement des autres pratiquants, attention en baisse due à une accumulation de fatigue, etc.). Les risques de traumatismes sont multiples, par l'usage répété de ce moyen de locomotion ou en conséquence d'une glissade ou d'une chute.

### À vélo

Des VTT de service, à assistance électrique, équipent certains secteurs. Les agents qui les utilisent peuvent être amenés à en faire usage sur piste carrossable ou sentier. Cela demandera une certaine aisance (et sans doute un entraînement avant de se lancer sur sentier escarpé), une attention renforcée, un bon entretien du vélo, et le port de moyens de protection.

## ▣ Autres moyens de déplacement

### Dans une embarcation

Certains protocoles nécessitent l'utilisation d'une embarcation pour leur réalisation. C'est le cas notamment du protocole « Lacs sentinelles ». Le principal risque identifié est, en cas de chute dans l'eau, l'hypothermie (température très froide de l'eau des lacs d'altitude) pouvant entraîner la noyade. Le protocole prévoit et inclut une formation des agents participants, la liste des équipements de protection (EPI) obligatoires et contient des consignes de procédures.

## 1/ Véhicules terrestres à moteur

Voiture

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information et notes de service	SG/AP				
Plan de prévention des risques routiers (PPRR)	SG logistique				
Respecter le temps de travail journalier : amplitude horaire et durée du temps de travail	AP/CSA				
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / CDS	HAUTE	dès que possible		
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

## 2/ Autre moyen de déplacement

2.1 Transports en commun, transports publics

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	2	6
UT2	3	2	6

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information et notes de service, plan de déplacements --> voir Plan de Déplacements	SG / AP				

## 2/ Autre moyen de déplacement

### 2.2 A pied

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information et notes de service	SG / AP				
Acquisition et port d'Equipements de Protection Individuels (EPI), ou collectif	SG/AP				
Respecter le temps de travail journalier : amplitude horaire et durée du temps de travail --> voir RI, chapitre 3	SG/AP				
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / CDS	HAUTE	dès que possible		
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

## 2/ Autre moyen de déplacement

### 2.3 VAE

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information et notes de service	SG				
Acquisition et port d'Equipements de Protection Individuels (EPI) / contrôle	SG RH / CDS				
Entretien et suivi des vélos ; désignation d'un référent / VTT	SG /AP				
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / CDS	HAUTE	dès que possible		

# ECLAIRAGE

Un bon éclairage est à la fois un gage de sécurité contre les accidents du travail (chutes, postures précaires...) mais aussi un gage de confort visuel pour les personnes en situation de travail. C'est d'ailleurs une obligation légale pour l'employeur, mais aussi pour le maître d'ouvrage qui conçoit les locaux. Il doit également être entretenu : remplacement des lampes, dépoussiérage, nettoyage des déflecteurs et grilles...

Tous les locaux destinés à être affectés au travail doivent comporter, à hauteur des yeux, des baies transparentes donnant sur l'extérieur.

Le rayonnement solaire direct comporte des risques :

- ▣ l'éblouissement direct (dans le champ visuel) ou indirect (réflexion sur des objets, surfaces, plans de travail...)
- ▣ une surchauffe des locaux si l'isolation thermique est insuffisante, notamment l'été par rayonnement direct et par convection

Dans tous les cas, l'éclairage naturel doit être privilégié et être complété si besoin par un éclairage artificiel, permettant d'assurer un éclairement suffisant.

Un bon éclairage nécessite :

- ▣ un apport de lumière du jour ; la lumière artificielle ne suffit pas
- ▣ un choix approprié de luminaires et de lampes pour garantir des contrastes lumineux et un rendu des couleurs compatibles avec la tâche à effectuer
- ▣ des couleurs et des facteurs de réflexion des parois de la pièce et des plans de travail
- ▣ une implantation bien étudiée des zones et des postes de travail... pour là aussi éviter un éblouissement direct ou indirect

Il doit être globalement pensé dès la conception des locaux, en intégrant également des notions de maintenance (accessibilité), d'économies d'énergie et d'esthétiques.

## 1/ Eclairage externe

Risques liés au défaut d'éclairage aux abords des bâtiments et à la progression nocturne en mission de terrain.

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	2	2	4
UT2	2	2	4

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Pose éclairage extérieur SIEGE	AP/CA				
Ajouter "lampe frontale" dans la liste de matériel de surveillance	SG / RH				

## 2/ Eclairage interne

Risques liés aux problèmes d'éclairage dans les locaux

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	3	4	12

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Examiner la qualité de l'éclairage dans l'ensemble des bureaux (siège et secteurs)	AP/CM/SG	HAUTE	dès que possible		



# ENERGETIQUE

ELECTRICITE : les risques liés à l'électricité, pour l'homme, sont de différentes natures. Il s'agit principalement des risques d'électrisation, d'électrocution, de fulguration et de brûlure. On parle d'électrisation lorsqu'un courant traverse le corps et provoque des blessures plus ou moins graves ; on parle d'électrocution lorsque ce courant provoque la mort de la personne et de fulguration quand il s'agit de la foudre.

Ces risques ont pour origines des contacts directs ou indirects, ou encore des arcs électriques.

L'utilisation des installations électriques et les opérations sur/au voisinage des installations électriques sont règlementées, ainsi que les habilitations nécessaires afin de prévenir les risques de :

- ▣ choc électrique par contact direct ou indirect,
- ▣ brûlure,
- ▣ incendie ou explosion d'origine électrique.

GAZ - ESSENCE – BOIS : NC

SOLAIRE : NC

## 1/ Electricité

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	3	12*

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



\* Habilitation électrique AGENTS : Laurent

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
activer la formation "habilitation électrique" / recyclage	SG	HAUTE	FIN JUIN		
Equiper en EPI les agents habilités	SG	HAUTE	APRES FORMATION		

# ENVIRONNEMENT EXTERNE

Les risques liés à l'environnement naturel sont l'ensemble des risques auxquels sont soumis un agent qui se trouve sur le terrain naturel et qui vont évoluer en fonction de la saison, du milieu, de l'altitude, du relief, de la météorologie. Ils ont la particularité d'être indépendants de l'agent, inhérents à sa position et pas nécessairement à ce qu'il fait. Exemples :

été -> insolation ; terrain accidenté -> chutes de pierres ;

forêt -> chute d'arbres, etc.

Suivant son lieu de vie et de travail, un agent peut également être soumis à des risques liés à la présence naturelle de radon.

Focus température : dans un environnement neutre, la température du corps est maintenue à +/- 37 °C ; l'exposition à un environnement froid ou chaud, peut produire de nombreux effets sur la santé :

☒ pour une exposition à la chaleur :

-rougeurs et douleurs, œdème, vésicules, fièvre, céphalées, coup de soleil

-crampes de chaleur ou spasmes douloureux (jambes et abdomen), transpiration entraînant une déshydratation, syncope de chaleur (perte de connaissance soudaine et brève, survenant après une longue période d'immobilité ou lors de l'arrêt d'un travail physique dur et prolongé)

-faiblesse ou épuisement, forte transpiration, froideur et pâleur de la peau, pouls faible, température normale

-coup de chaleur (décès possible) : température corporelle > 40,6 C, peau sèche et chaude, pouls rapide et fort, perte de conscience possible

☒ pour une exposition au froid :☐

-lésions cutanées : engelures ou plus graves, gelures

-troubles vasomoteurs : sensation doigts morts, perte de sensibilité...

-troubles musculosquelettiques (TMS) : risque augmenté en situation de travail au froid

-hypothermie (décès possible) : frissons, atonie (manque d'énergie) ou fatigue, peau froide, désorientation, confusion, voire perte de conscience

Dans tous les cas, le travail physique devient plus pénible et plus fatigant. Il y a une perte de dextérité et de concentration.



Pour les travaux en extérieur, le risque est aggravé en cas d'exposition au vent, soit par déshydratation accrue, soit par sensation de froid plus importante.

## 1/ Naturel

Ensemble des risques auxquels est soumis un agent qui se trouve sur le terrain naturel

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	2	8
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Bilan cardiovasculaire pour certaines catégories d'agents	Médecin prévention				
Veiller à l'adéquation des vêtements professionnels aux pratiques de terrain	SG / AP	HAUTE			
Mettre à disposition les EPI	SG	HAUTE			

## 2/ Risques sociétaux

Manifestations, dégradations, attentats, etc. - voir [Confinement en cas d'alerte]

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires ; décret ministériel	SG RH / CDS	HAUTE	dès que possible		

# EQUIPEMENTS DE TRAVAIL, ASCENSEURS

De nombreux accidents du travail avec arrêt sont liés aux machines, appareils ou outils qui convertissent l'énergie pour agir sur la matière, la travailler, la transporter.

Les risques peuvent survenir au moment de l'utilisation normale, mais aussi lors de situations particulières telles que maintenance, réglage, nettoyage, transport ou mise en service...

Principaux facteurs d'accidents dus aux équipements de travail

- ▣ mauvaise conception
- ▣ utilisation d'une machine inadaptée aux travaux à réaliser
- ▣ machine ou outillage défectueux
- ▣ modes opératoires inappropriés et dangereux
- ▣ insuffisance de formation des opérateurs

Les machines utilisées dans le monde du travail sont aussi variées que les risques qu'elles présentent :

- ▣ les blessures physiques (coupures, écrasement, brûlures...)
- ▣ les risques liés au bruit, vibrations, champs électromagnétiques,
- ▣ les risques liés à l'émission de gaz, de liquides, de poussières ou de vapeurs,
- ▣ températures extrêmes, électrocution...

D'autres effets, liés à l'utilisation ou aux rejets des machines et des outils, peuvent se manifester à plus ou moins long terme, comme

- ▣ la fatigue visuelle
- ▣ les troubles musculosquelettiques
- ▣ des troubles respiratoires, etc.

## 1/ Ascenseurs, monte-charges

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	3	1	3

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Contrôle périodique	AP / SG	NORMALE	annuelle		

## 2/ Machines portatives

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	1	3
UT2	3	4	12

Maîtrise	
UT1	4
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Remplacement des matériels hors norme ou hors service	SG / AP	HAUTE	Matériels neufs		
Vérification de la conformité des matériels	SG / AP	HAUTE	Matériels neufs		

# EXPLOSION - ECLATEMENT

Une explosion est due à une réaction entre plusieurs substances, dont aucune prise indépendamment ne peut exploser. Cette réaction rapide donne lieu à une augmentation brutale de pression qui provoque un effet de souffle et une onde de pression, accompagnée de flammes et de chaleur. Cette surpression brutale a des effets dévastateurs, aussi bien sur l'homme que sur les constructions. Il y a lieu de distinguer 3 types d'explosions :

- ▣ l'explosion résultant d'une combustion à vitesse élevée (10 mètres par seconde) selon la réactivité du combustible et les proportions du mélange
- ▣ l'éclatement pneumatique, par exemple éclatement d'un réservoir clos, dû à l'augmentation excessive de la pression des gaz qu'il contient ou à l'affaiblissement localisé de la résistance de ses parois.
- ▣ l'explosion résultant de la mise en présence de substances chimiques dites "incompatibles", qui réagissent violemment entre elles.

Les risques sont :

- ▣ rupture du tympan
- ▣ lésions graves aux oreilles ou aux poumons
- ▣ brûlures
- ▣ des blessures (parfois graves, voire létales) ou coupures à la suite de l'effondrement des structures du bâtiment et de l'éclatement de vitres sous l'effet du souffle de l'explosion par exemple. En milieu de travail, des atmosphères explosives peuvent se former, en raison de la présence de :
  - ▣ gaz et vapeurs : combustibles pour les installations de chauffage ou de séchage, gaz combustibles stockés, vapeurs de solvants inflammables stockés ou manipulés
  - ▣ poussières combustibles susceptibles de constituer avec l'air des nuages explosifs lors d'opérations courantes (chargement ou déchargement de produits pulvérulents, dépeussierage de filtres...)

Ces atmosphères explosives se forment :

- ▣ en fonctionnement normal dans des locaux fermés ou peu ventilés où s'évaporent des solvants inflammables (postes de peinture, encollage, nettoyage de réservoirs, ...) ou au voisinage des orifices des réservoirs de liquides inflammables
- ▣ accidentellement en raison de fuites de récipients, de fuites sur des canalisations de liquides ou de gaz inflammables...

## 1/ Aérosols - Appareillage et bouteille à pression

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	
UT2	4

Risque résiduel


Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Prescrire et mettre en œuvre des règles de stockage des produits dangereux	SG / CSA	HAUTE	dès que possible		

# HEBERGEMENT

L'établissement public du Parc national de forêts dispose de lieux dans lesquels il propose des hébergements. Il a des devoirs de propriétaire.

- studios de passage (réservés au personnel de l'établissement ou aux partenaires sur autorisation du chef de parc)
- refuges pour accueillir du public, avec des locaux spécifiques réservés aux gardiens et à leurs employés
- cabanes de surveillance et locaux spécifiques dans certains refuges réservés aux agents, en

**SANS OBJET A LA DATE DE CREATION DU DOCUMENT UNIQUE**

## 1/ Bâtiments administratifs

Niveau de risque		
	Gravité	Risque brut
UT1	2	0
UT2	4	0

Maîtrise	
UT1	UT2

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat

## 2/ Abris

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	2		0
UT2	4		0

Maîtrise	
UT1	UT2

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Réalisation des visites périodiques de sécurité	Mission technique / secteur				

# HYGIENE

L'hygiène sur le lieu de travail participe à une ambiance agréable au sein de l'établissement. Elle peut jouer un rôle sur la motivation et les performances des personnels, et renvoie une certaine image de l'établissement, tant auprès des personnels, qu'auprès des fournisseurs et autres partenaires de l'établissement.

C'est l'un des moyens élémentaires de prévention des maladies professionnelles.

L'hygiène au travail repose sur :

- ▣ des obligations de l'employeur : locaux adaptés, mise à disposition d'installations spécifiques (sanitaires, vestiaires, local de restauration...), équipements appropriés, nettoyage et entretien régulier des locaux et des installations.
  - ▣ des comportements individuels : lavage des mains, port d'équipements de protection, entretien des véhicules, respect des installations et des consignes, ...
- Ces mesures d'hygiène revêtent une importance particulière en cas d'épidémie.

## 1/ Locaux sociaux

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	3	4	12

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Faire respecter l'hygiène de base	SG / AP	HAUTE			
Instaurer des consignes spécifiques en cas d'épidémie ; affichage	SG / AP / CSA				

## 2/ Travaux salissants

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	2	1	2
UT2	3	3	9

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Acquisition d'EPI : gants, masques, combinaisons	SG	HAUTE	dès que possible		

### 3/ Véhicules

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Veiller à l'entretien des véhicules	SG	HAUTE			
Désignation d'un référent par véhicule, sur les secteurs	SG	HAUTE			



# HYGIENE ALIMENTAIRE

La consommation d'une boisson ou d'un aliment contaminé par des bactéries ou des toxines est à l'origine d'intoxications alimentaires. Les intoxications alimentaires d'origine bactérienne résultent souvent d'une maîtrise insuffisante des conditions d'hygiène notamment au cours de la production, de la distribution ou de la conservation des denrées.

Les symptômes de ces intoxications sont souvent identiques (douleurs abdominales, diarrhées, nausées, vomissements, maux de tête, fièvre...) et apparaissent plus ou moins rapidement après l'ingestion des aliments.

Il est donc essentiel de veiller à la propreté des plans de travail, des ustensiles et des mains lors de la préparation des aliments, et de nettoyer périodiquement (dès qu'il y a souillure) le réfrigérateur.

Les surfaces au contact des aliments doivent être maintenues propres et sèches entre les usages. La désinfection (avec de l'eau de Javel par exemple) doit être réservée aux surfaces qui sont accidentellement ou par négligence, restées sales et humides pendant longtemps.

Le respect de quelques mesures d'hygiène simples permet également de réduire notablement le risque de contracter une toxi-infection alimentaire.

Les captages et adductions d'eau à destination des refuges et cabanes de garde, dans des conditions souvent complexes, demandent une attention particulière lors de leur mise en service, des entretiens, nettoyages et contrôles réguliers.

Des instructions plus spécifiques conformes aux textes réglementent l'usage du tabac, du vapotage et de l'alcool sur les lieux de travail.

## 1/ Coin repas, cafétéria

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	3	4	12

Maîtrise	
UT1	2
UT2	2

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Faire respecter l'hygiène de base dans les locaux dédiés au repas	SG / AP	HAUTE			
Nettoyer / désinfecter régulièrement le réfrigérateur/APPAREILS	SG / AP	HAUTE			

## 3/ Alcool, tabac et vapotage

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Rédiger une note de service sur l'usage de l'alcool, du tabac et du vapotage sur les lieux de travail	SG / AP	HAUTE	dès que possible		
Afficher l'interdiction de fumer ou vapoter sur les lieux de travail	SG / AP	HAUTE	dès que possible		

# INCENDIE

ORGANISATION : risques liés à la mauvaise gestion des moyens organisationnels de lutte contre l'incendie.

PROTECTION : risques liés à l'incendie dans les défauts des moyens de protection, soit par absence soit par dysfonctionnement.

Un incendie peut avoir des conséquences graves, sur les plans humain, matériel, économique et environnemental.

Dans un incendie, les risques sont :

- ▣ des brûlures provoquées par la chaleur et les flammes
- ▣ une asphyxie et/ou une intoxication par les fumées, principales causes des décès (les fumées gênant autant l'évacuation des occupants que l'intervention des secours)
- ▣ des blessures à la suite de l'effondrement des structures du bâtiment (ou d'arbres) sous l'effet de la chaleur dégagée par l'incendie pour les personnels qui n'ont pas encore évacué le site ou pour les équipes de secours lors de leur intervention

L'incendie peut également être à l'origine de diverses pollutions, notamment l'eau des nappes phréatiques (écoulement des eaux d'extinction) ou l'air environnant (fumées).

Il est essentiel que tous les personnels aient les bons réflexes et un comportement adéquat en cas d'incendie.

## 1/ Moyens de protection

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel





Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Rédaction d'un protocole / procédure incendie pour le siège	SG / AP	HAUTE			
Contrôle des bâtiments d'accueil - (issues de secours)	SG / AP	HAUTE			
Installation et vérification régulière des extincteurs	SG / AP	HAUTE			
Acquisition et vérification régulière des détecteurs de fumée	SG / AP	HAUTE			

## 2/ Organisation (exercices, formation....)

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation à la manipulation d'extincteurs	SG / AP	HAUTE			
Exercices d'évacuation à réaliser régulièrement	SG / AP	HAUTE			
Affichage des plans d'évacuation	SG / AP	HAUTE			

# INSTRUMENTATION VISUELLE

Pour voir net, l'œil s'adapte en permanence au moyen de muscles. Des exercices répétés d'accommodation, notamment en utilisant des jumelles, longue-vue ou microscope sont des facteurs aggravants de fatigue visuelle.

La fatigue visuelle se manifeste sous 3 formes :

- symptômes oculaires : sensation de tension du globe oculaire, sécheresse de l'œil, lourdeur des paupières, picotements, sensation de brûlure ou de démangeaison, douleur à la pression,
- symptômes visuels : vision trouble (ou perception floue), double vision, impression de voile devant les yeux, baisse de l'acuité visuelle, difficultés de fixation, apparition de franges colorées autour des objets, persistance anormale des images consécutives, instabilité de l'image dans sa définition optique et dans sa localisation spatiale, éblouissements,
- symptômes généraux : céphalées le plus souvent frontales ou en casque, nausées, vomissements, somnolence en permanence, douleurs vertébrales, sensations vertigineuses.

L'utilisation de table de luminosité (visionnage de diapositives) est devenue très rare. Les risques de fatigue ou d'éblouissement liés à cet outil demeurent cependant.

## 1/ Jumelles, longues-vues

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	3	4	12

Maîtrise	
UT1	
UT2	4

Risque résiduel


Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Prendre en compte le poids lors de l'achat	SG				FAIT
Contrôle régulier de la vue des agents	Médecin de prévention	HAUTE			
Etudier la possibilité d'utiliser les jumelles avec des verres solaires	Médecin de prévention	HAUTE			

# MANAGEMENT - ACCUEIL DES PERSONNELS

De nombreuses règles existent dans l'établissement. Toute personne nouvellement arrivante se doit d'en être informée par sa hiérarchie. Il peut s'agir de personnels permanents ou temporaires (vacataires, saisonniers, stagiaires).  
La rédaction d'un mémo « prise de poste » et/ou d'un livret d'accueil permettent de bien informer l'agent arrivant, de ne rien oublier, et de lui laisser la possibilité de s'y référer autant que besoin.

## 1/ Encadrement des personnels occasionnels (stagiaires, vacataires, services civiques)

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	4	12
UT2	3	4	12

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Vérification des aptitudes, physique et psychique	Médecin				
<a href="#">Actualisation LIVRET D'ACCUEIL</a>	SG				FAIT

## 3/ Prise de poste

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	2	6
UT2	3	2	6

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
<a href="#">Actualisation LIVRET D'ACCUEIL</a>	SG				FAIT

# MANUTENTION

Quand elle se traduit par des efforts brutaux ou répétés ou quand les sollicitations excèdent les capacités du salarié, la manutention peut être la cause d'accidents et de maladies qui se révèlent parfois invalidants. La fatigue et les douleurs, signaux de surcharge pour les muscles, les tendons, les ligaments ou les articulations, sont des indicateurs précoces de risque à ne pas négliger.

Le port de charges lourdes ainsi que la position debout prolongée sont deux facteurs aggravants de risques.

Les risques liés à la manutention sont nombreux :

▫ traumatismes (chutes, heurts, blessures...) qui peuvent provoquer :

-atteintes lombaires

-plaies et coupures

-entorses, fractures, déchirures ou encore luxations...

▫ troubles musculosquelettiques (TMS) qui résultent d'une combinaison de facteurs biomécaniques (répétitivité des gestes, efforts, posture), psychosociaux et liés à l'organisation du travail. Ils affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs des membres et du tronc et se caractérisent par des douleurs ou des gênes fonctionnelles, souvent sur les membres supérieurs :

-tendinites, ténosynovites comme le TMS de l'épaule (dû à un travail fréquent ou de longue durée avec les bras au-dessus du niveau des épaules, port de charges lourdes même peu fréquent) ou la tendinite du coude (mouvements répétés d'extension du poignet et rotation de l'avant-bras)

-bursites, hygromas

-syndromes canaux (dont le plus connu est le syndrome du canal carpien)

-cervicalgie ou torticolis

-lombalgies : lumbagos, sciatiques, cruralgies, ...

▫ fatigue, problèmes circulatoires, jambes lourdes, voire problèmes cardio-vasculaires

## 1/ Manuelle

Risques liés au port ou à la manutention de charges lourdes (sac à dos, animaux, expositions, produits en vente ou à la distribution, passerelle, matériaux, etc.)

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	3	2	6
UT2	3	2	6

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation gestes et postures --> voir Plan de formation	SG / AP	HAUTE			
Prise en compte, lors de leur conception, du poids, de l'ergonomie, de la facilité de transport et de manipulation des expositions	SG / AP				

# MISSION D'ACCOMPAGNEMENT, D'ENCADREMENT et D'ACCUEIL DU PUBLIC

En tant qu'organisateur de manifestations, d'animations ou de visites, d'accompagnement, l'établissement a une obligation de sécurité vis-à-vis des participants. La responsabilité peut être partagée avec une association si cette dernière a organisé l'activité en cause pour le compte de l'établissement. Dans ce cas, l'association est tenue à une obligation de moyens du même ordre.

En milieu scolaire, l'agent du parc est considéré comme intervenant extérieur, pas comme personnel encadrant au sens « cadre » selon les critères de l'Éducation Nationale.

Qu'il s'agisse d'une animation à l'extérieur ou d'une activité en salle, en particulier avec des scolaires, la prise en compte de la sécurité dans les animations nécessite une préparation préalable, une anticipation des risques en les détaillant, en identifiant les mesures à prendre et les informations à donner aux participants en conséquence :

- ▣ qualification de l'encadrement
- ▣ sécurité et surveillance de l'activité : animaux sauvages, itinéraire, éboulements, chute de branches d'arbres, météo...
- ▣ mise en place du matériel en bon état et aux normes actuelles
- ▣ conditions de circulation et d'évacuation en cas d'accident ou d'incendie proportionnelles au public attendu
- ▣ obligation d'information (météo, équipement requis, condition physique requise, distance à parcourir prévue, durée prévisionnelle...)
- ▣ obligation de moyens : alerte (téléphone, radio), secourisme, etc.
- ▣ vigilance permanente

Encadrement de personnels occasionnels ou de bénévoles - > voir [Management, accueil des personnels]

Les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à des obligations en matière de sécurité, de lutte contre l'incendie et d'accessibilité. - > voir [Hébergement] et [Incendie]

## 1/ Scolaires

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel




Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation interne accompagnement de groupe --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG / RH / AP	HAUTE			
Rédaction de fiche sortie	AP	HAUTE			
Achat trousse de secours pour le personnel encadrant.	SG / AP	HAUTE			
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / AP	HAUTE			

## 2/ Tout public, et public handicapé

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	2	8
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation interne accompagnement de groupe --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG / RH / CP	HAUTE			
Rédaction de fiche sortie	AP	HAUTE			
Proposer des formations spécifiques pour l'accompagnement de public handicapé	SG				
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / CDS	HAUTE			

## 3/ Personnalités, journalistes

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	2	8
UT2	4	2	8

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation interne accompagnement de groupe --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG / RH / CP				
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	AP				

# MISSION DE POLICE, ENQUETES, CONTROLES

L'établissement assure la responsabilité de la surveillance du cœur du parc national en faisant appliquer une réglementation spécifique. Il assure également, pour le compte de l'état, des missions de police en aire optimale d'adhésion (espèces protégées, chasse, pêche, circulation en milieu naturel, etc.)

À ce titre, il :

- assure l'information du public sur la réglementation applicable au sein du site (cœur du parc)
- assure et organise la surveillance et la police judiciaire avec l'aide d'agents assermentés et commissionnés à cet effet par arrêté ministériel. Cette mission de police peut être menée en coordination avec les autres agents ayant cette compétence (OFB, gendarmerie, Réserves Naturelles, ONF, etc.),
- mène des contrôles de police administrative, pour sa propre réglementation ou en lien avec les autres services concernés selon les cas (DDT, gendarmerie, OFB, etc.).

Afin d'exercer une mission de police judiciaire les agents du Parc national de la Vanoise doivent être commissionnés. Le commissionnement est l'acte par lequel le ministère de l'environnement donne compétence à un agent pour exercer des missions de police judiciaire. Un préalable obligatoire au commissionnement est la réussite à la formation « commissionnement ».

L'agent commissionné doit, pour exercer ses missions de police, être assermenté (prestation de serment devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) et être porteur de sa carte de commissionnement. Il doit porter sur sa tenue, de terrain ou de représentation, la plaque émaillée ou l'écusson du PNV ou de la RNN ainsi que la plaque de police et les insignes de son grade.

La constatation des infractions par les agents du parc national et/ou des réserves naturelles présente des risques liés à cette mission de contrôle. Comme pour toute mission de police l'affichage de l'autorité de l'État peut être contestée, voire entravée.

En situation de travailleurs isolés, ils peuvent être encore plus vulnérables sur certains contrôles.

-> voir [Agressions] [Coactivité] [RPS]

## Contrôle administratif et judiciaire, missions de surveillance, interpellation, mise en sécurité des délinquants

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	
UT2	4

Risque résiduel


Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Rédiger la note de service "Politique de surveillance et de contrôle des usages et activités"	Chef de pôle	HAUTE			
Définir une politique pénale en lien avec le Parquet	Chef de pôle	HAUTE			
Note de procédure sur les modalités d'intervention	SG / AP	HAUTE			
Note de procédure agression	SG / AP	HAUTE			
Suivi du nombre d'infractions et des suites données	SG / AP	HAUTE			
Suivi des incidents et accidents de type "agression"	SG / AP				
Maintenir, et développer si besoin, un réseau radio performant	SG / AP	HAUTE	dès que possible		
Favoriser le travail en binôme ( <i>a minima</i> ) lors des opérations de police	SG / RH / CHEF DE PÔLE	HAUTE			



# MISSIONS TECHNIQUES de TERRAIN

Certains personnels du Parc ont à mener des missions techniques qui demandent des savoir-faire spécifiques (liste non exhaustive) :

- ▣ gestion de faune sauvage ou domestique : capture, contention, autopsies, prélèvements, produits anesthésiants, constat de prédation, transport, baguage, etc.
- ▣ utilisation de machines : machines-outils des ateliers, outillage portatif dont débroussailleuse ou tronçonneuse,
- ▣ utilisation de matériels particuliers, et dans un environnement particulier : travail sur corde
- ▣ participation à des plans de secours

-> voir [Chute] [Biologique] [Déplacements travail/mission] [Environnement externe] [Équipements de travail] [Manutention]

## 1/ Gestion de la faune sauvage ou domestique

1.1/ Capture, contention, autopsies, prélèvements, produits anesthésiants, constat de prédation, transport, baguage

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	NC	#####
UT2	4	3	12

Maîtrise	
UT1	NC
UT2	3

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Acquisition de kit de prélèvements, avec moyens de protection (gel, gants, masques, etc.)	SG / pôle patrimoine				
Acquisition de matériel de capture, de contention, de stockage, de transport : cannes télescopiques, cages, bacs, congélateurs, etc.	SG / pôle patrimoine				
Formation au baguage	SG / agents				
Note de service sur l'accès au LDAV, et sur le réseau SAGIR	Pôle patrimoine				

## 1/ Gestion de la faune sauvage ou domestique

1.2/ Destruction par arme à feu ou pièges

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	
UT2	4

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Voir famille [armes]					

## 2/ Utilisation de machines

Machines-outils des ateliers, outillage portatif dont débroussailleuse ou tronçonneuse, groupe électrogène, etc.

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	4	2	8

Maîtrise	
UT1	
UT2	3

Risque résiduel

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Notes de service, notices explicatives					
Formation aux machines des ateliers					
Fourniture et port des EPI : gants, casques anti-bruit, lunettes, etc.					
Entretien et vérification périodique des machines-outils et de l'outillage portatif					
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / CDS				

## 3/ Participation à des plans de secours

Recherche de disparus, Plan Rouge, SATER, POLMAR, ...

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	
UT2	4

Risque résiduel


Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Formation aux premiers secours --> voir Plan de Formation / tableau de suivi des formations obligatoires	SG RH / CDS	HAUTE	dès que possible		

# RAYONNEMENTS

Selon leur nature, les rayonnements peuvent être dangereux ou préjudiciables pour la santé.

On distingue différents types de rayonnement :

▣ les rayonnements ionisants : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit les rayonnements ionisants comme une forme d'énergie libérée par les atomes qui se propage par le biais d'ondes électromagnétiques (rayons gamma ou X) ou de particules (neutrons, particules bêta ou alpha). Compte tenu de leur énergie, les rayonnements ionisants ont un effet néfaste sur les cellules vivantes et particulièrement sur l'ADN. Ces rayonnements peuvent ainsi induire des modifications ou ruptures de la chaîne d'ADN, réparables ou non. Différents secteurs d'activité utilisent les rayonnements ionisants, tels que le médical, le nucléaire, certains laboratoires et de nombreux industriels. L'ensemble des mesures destinées à assurer la protection du public (ou patients) et des travailleurs exposés est ainsi nommée radioprotection.

Les rayonnements cosmiques sont des rayonnements ionisants d'origine naturelle.

Le radon (Rn) est un gaz radioactif inodore, incolore et inerte. Il provient de la transformation du radium (Ra) issu de l'uranium (U) et du thorium (Th), éléments radioactifs présents dans les roches granitiques et volcaniques. Il émet des rayonnements ionisants alpha ( $\alpha$ ). Présent dans les sols, le radon est la composante principale de la radioactivité naturelle de l'environnement. Il migre dans l'air ambiant à travers les pores du sol et les fissures des roches. Le radon peut aussi s'exhaler de certains matériaux de construction utilisant des roches naturellement radioactives comme le granit, le gneiss ou le basalte ; il peut aussi provenir du dégazage naturel de l'eau. Le radon et ses descendants représentent en France le tiers de l'exposition moyenne de la population aux rayonnements ionisants, toutes origines, naturelles et artificielles, confondues. Il est classé comme seconde cause de cancer du poumon derrière le tabac.

▣ les rayonnements non ionisants :


-lasers

-ultraviolets

-champs électriques, radiofréquences, champs électromagnétiques (DVA, radio, téléphone cellulaire)

▣ les ultrasons (enregistreur des fréquences chiroptères par exemple)

## 1/ Les rayonnements ionisants

Niveau de risque évalué				Maîtrise		Risque résiduel
	Gravité	Fréquence	Risque brut	UT1		
UT1						
UT2	3	1	3	UT2	4	

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information sur les risques liés au radon ; campagne de mesures du rayonnement dans les locaux de travail ; travaux si besoin	SG / AP	moyenne			

## 2/ Les rayonnements non-ionisants

Niveau de risque évalué				Maîtrise		Risque résiduel
	Gravité	Fréquence	Risque brut	UT1		
UT1	3		0			
UT2	3		0	UT2		

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information sur les nuisances de l'exposition aux rayons ultra-violet ; mise à disposition d'EPI : casquette, crème solaire, lunettes catégorie 4	médecin de prévention / SG / AP	HAUTE			
Mise à disposition d'EPI : casquette, crème solaire, lunettes de soleil catégorie 4 (avec verres correcteurs sous conditions)	SG / RH	HAUTE			

### 3/ Les ultrasons

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1			
UT2	4	2	8

Maîtrise	
UT1	
UT2	4

Risque résiduel


Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information sur les risques liés à l'utilisation d'appareils à ultrasons, comme un enregistreur de fréquences chiroptères	CHEF DE PÔLE	HAUTE			

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Sous l'effet de mutations du monde du travail, de la complexité grandissante des tâches, de la suppression de temps morts, de l'individualisation du travail, des exigences administratives accrues, voire de la généralisation du télétravail, les risques psychosociaux sont en plein développement.

Les risques psychosociaux regroupent notamment :

- ▣ toutes les formes de mal-être, de malaise, de stress, de souffrance au travail ressenties par les salariés
- ▣ les violences internes (commises au sein de l'entreprise par des salariés : conflit, brimades, harcèlement moral...)
- ▣ les violences externes (commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise)
- ▣ l'épuisement professionnel (burn-out ou bore-out)

Ces risques, qui ont souvent des causes communes (charge de travail, manque de clarté dans le partage des tâches, intensification du travail, organisation du travail, mode de management...) peuvent interagir : ainsi le stress au travail favorise l'apparition de violences entre les salariés qui, à leur tour, augmentent le stress dans l'établissement.

Sur le plan psychologique et physique, ces troubles peuvent déclencher ou accentuer des pathologies : dépressions, troubles du sommeil, ulcères, maladies psychosomatiques, réactions comportementales (consommation courante de produits addictifs), troubles musculosquelettiques (TMS), maladies cardiovasculaires. Ils peuvent également entraîner des accidents du travail, voire conduire à des suicides.

Sur le plan social, ces troubles peuvent avoir des conséquences économiques et professionnelles et, notamment, se traduire par du désengagement au travail, des conflits entre les personnes, un absentéisme accru.

## 1/ Amplitude horaire, horaires atypiques, astreintes

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information (burn out, bore out)	CP/ CSA				
Suivi des tableaux de saisie du temps de travail	CDS				
Plan de prévention des RPS	SG / CP				
Charte du télétravail	SG				
Permanences de l'assistante sociale et médecin de prévention	SG / RH				
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

## 2/ Charge mentale, stress

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	4	16
UT2	4	4	16

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information (burn out, bore out)	AP/ CSA	HAUTE	dès que possible		
Plan annuel d'action et d'objectifs : établissement et services	CODIR	HAUTE	dès que possible		
Plan de prévention des RPS	SG / AP	HAUTE	dès que possible		
Mise en place de la cellule RH	SG / AP	HAUTE	dès que possible		
Permanences de l'assistante sociale et médecin de prévention	SG / RH	HAUTE	dès que possible		
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH	HAUTE	dès que possible		

## 3/ Conduites addictives (alcool, médicaments, drogues, ...)

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information et notes de service	SG / AP				
Plan de prévention des RPS	SG / AP				
Permanences de l'assistante sociale et médecin de prévention	SG / AP				
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	SG / AP				

#### 4/ Harcèlement moral, harcèlement sexuel

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	4
UT2	4

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Information et notes de service	SG / AP				
Plan de prévention des RPS	SG / AP				
Mise en place de la cellule RH	SG / AP				
Mise en place des registres SST ; réseau des assistants de prévention et du conseiller de prévention	SG / AP				
Permanences de l'assistante sociale et médecin de prévention	SG / RH				
Suivi médical des agents : annuel pour les agents de terrain ; tous les 5 ans pour les administratifs	Médecin SG RH				

# STRUCTURE DES BATIMENTS

La conception des espaces de travail est essentielle pour prévenir les risques professionnels : implantation et accès, aménagement des espaces de travail et de circulation, ambiance physique et thermique de travail (bruit, éclairage, ventilation...), contraintes techniques liées aux problématiques d'incendie/explosion, de structure du bâtiment, de maintenance...

▣ Matériaux : Risques liés à l'utilisation de locaux dont les matériaux constitutifs soumettent les agents à des expositions de produits nocifs (amiante, plomb, polluants domestiques...)

▣ Effondrement : Risques liés à des locaux dont l'utilisation ou les éléments structurels présentent une malfaçon ou une vétusté qui soumettent l'agent à des risques.

▣ Ambiances physiques : Risques liés à l'utilisation de locaux qui soumettent l'agent à des conditions générales de travail (température, hygrométrie, bruit) et qui ont des répercussions sur sa santé.

▣ Locaux en partition : Risques liés à l'utilisation de locaux en partition avec une ou plusieurs collectivités.

-> voir [Acoustique] [Atmosphère] [Éclairage] [Énergétique] [Incendie] [Hébergement] [Rayonnements]

## 1/ Matériaux : fibre, amiante, plomb, ...

Niveau de risque évalué			
	Gravité	Fréquence	Risque brut
UT1	4	1	4
UT2	4	1	4

Maîtrise	
UT1	1
UT2	1

Risque résiduel



Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Réalisation des diagnostics réglementaires (notamment DTA) et des travaux de mise en conformité si besoin	Mission technique				



# TRAVAIL ISOLE

Si les facteurs de risque immédiats en cause dans les accidents professionnels sont les mêmes en situations de travail isolé et non isolé, l'isolement représente un facteur de risques supplémentaire : en situation de travail classique, un agent peut compter, en cas de difficulté ou d'accident, sur l'assistance de sa hiérarchie ou de ses collègues, alors qu'un travailleur isolé ne peut compter que sur lui-même. Ses décisions, prises dans l'urgence ou de manière inexpérimentée, peuvent parfois se révéler inadaptées voire dangereuses.

un facteur aggravant en cas d'accident par rapport à d'éventuelles difficultés d'alerte et de secours



L'isolement peut prendre différentes formes :

- un isolement géographique (travail de terrain, télétravail)
- un isolement fonctionnel (faibles interactions avec la communauté de travail, liées aux horaires ou à la mission)
- un isolement psychique (personne nouvellement embauché avec un manque d'information sur les personnes à contacter en cas de difficultés, personne vivant seule)

S'il est possible de réduire les risques par l'organisation du travail, notamment en imposant un travail en binôme sur les missions dangereuses, il n'est pas toujours possible de supprimer les situations de travail isolé. Aussi des mesures doivent-elles être adoptées pour améliorer à la fois le déclenchement et l'organisation des secours :

- un information et formation des personnels
- un formalisation de consignes et de procédures
- un moyens techniques (protection, systèmes d'alarme, communication - > radio, téléphone)
- un vérification régulière de l'effectivité de ces mesures

## 1/ En situation normale

Niveau de risque évalué				Maîtrise		Risque résiduel
	Gravité	Fréquence	Risque brut	UT1		
UT1	3	3	9	UT1	1	
UT2	4	1	4	UT2	1	

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Charte du télétravail	SG	HAUTE			

## 2/ En situation exceptionnelle

Risques liés à un confinement prolongé (pandémie par exemple)

Niveau de risque évalué				Maîtrise		Risque résiduel
	Gravité	Fréquence	Risque brut	UT1		
UT1	3		3	UT1		
UT2	4		12	UT2		

Actions / mesures de prévention	Pilote	Priorité	Date prév.	Date réalisation	Etat
Mise à disposition des outils pour télétravailler et pour les réunions audio-visio	SIG				
Note sur le télétravail "de crise"	SG				
Plan de continuité des Activités (PCA)	Directrice				